

---

## DECISION N° 2024-064 FIXANT COMPOSITION DU DIRECTOIRE

---

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de TOULOUSE,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et suivants, D. 6143-35-1 et suivants,
- Vu le décret du Président de la République en date du 7 janvier 2022, portant nomination de Monsieur Jean-François LEFEBVRE en qualité de directeur général du centre hospitalier universitaire de Toulouse,
- Vu l'élection en date du 14 décembre 2021 du Professeur Fati NOURHASHEMI en qualité de Présidente de la commission médicale d'établissement,
- Vu l'information du Conseil de Surveillance.

### DECIDE

#### ARTICLE 1

Le Directoire du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse est composé des membres nommés ci-après:

- Monsieur Jean-François LEFEBVRE, Directeur Général, *Président du Directoire*,
- Madame le Professeur Fati NOURHASHEMI, Présidente de la commission médicale d'établissement, *Vice-Présidente en charge des affaires médicales*,
- Monsieur le Professeur Thomas GEERAERTS, Directeur du Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical de la Faculté de Santé, *Vice-Président Doyen*,
- Monsieur le Professeur Pierre GOURDY, *Vice-Président Recherche*,
- Madame Christelle DEYMIE, Présidente de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques,
- Madame Patricia CARDONA, Cadre supérieur de santé, IUCT- Oncopôle,
- Monsieur le Professeur Bruno VELLAS, Pôle Gériatrie et Projet INSPIRE – La Grave,
- Monsieur le Professeur Alain DIDIER, Chef du Pôle Voies respiratoires – Larrey,
- Monsieur le Professeur Olivier FOURCADE, Anesthésie-réanimation – Purpan,
- Madame le Professeur Isabelle CLAUDET, Chef du Pôle Hôpital des Enfants – Purpan,
- Monsieur le Docteur Nicolas DOUMERC, Urologie – Rangueil.

#### ARTICLE 2

Sont membres invités à titre permanent :

- Monsieur le Professeur Bertrand MARCHEIX, Chef de Service de Chirurgie Cardio-vasculaire – Rangueil,
- Monsieur le Professeur Julien MAZIERES, Coordinateur médical de la Fédération de Cancérologie,
- Monsieur le Professeur Didier CARRIE, Doyen Assesseur en charge de la politique territoriale.

### ARTICLE 3

Les coordonnateurs de la « Commission Mixte Stratégie » sont invités au Directoire.

### ARTICLE 4

Le règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Directoire et notamment d'invitation d'autres membres en fonction de l'ordre du jour.

### ARTICLE 5

Les décisions antérieures fixant la composition du Directoire du CHU de Toulouse sont abrogées, notamment la décision 2022-156 du 18 mai 2022.

### ARTICLE 6

La durée du mandat des membres du directoire est de quatre ans. Ce mandat prend fin lors de la nomination d'un nouveau directeur, ainsi que dans les cas où son titulaire quitte l'établissement ou cesse d'exercer les fonctions au titre desquelles il était membre du directoire.

### ARTICLE 7

En application des articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

A Toulouse, le 10 juin 2024

Le Directeur Général

Jean François LEFEBVRE

